

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 AVRIL 2022

DELIBERATION N°2022.00172

CHARTE DE COOPERATION CULTURELLE - FESTIVAL DES 7 COLLINES

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 08 avril 2022

Nombre de membres en exercice : 70

Nombre de présents : 58

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 62

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

RECU EN PREFECTURE

Le 25 avril 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20220414-D20220017210

DATE D’AFFICHAGE :25 avril 2022

Pouvoirs :

M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. David FARA,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Marc TARDIEU donne pouvoir à Mme Frédérique CHAVE

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, M. Philippe DENIS,
M. Fabrice DUCRET, M. Martial FAUCHET, M. Jérôme GABIAUD, M. Yves MORAND

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 AVRIL 2022

CHARTRE DE COOPERATION CULTURELLE - FESTIVAL DES 7 COLLINES

Depuis mai 2019, Saint-Etienne Métropole s'est dotée d'une Charte de Coopération Culturelle, dont les objectifs sont multiples :

- Affirmer l'identité de la Métropole en s'appuyant sur son potentiel culturel et patrimonial ;
- Promouvoir des actions collectives, mises en synergie des mutualisations ;
- Faciliter une complémentarité entre les actions culturelles communales et donner une visibilité accrue sur le territoire de la Métropole aux manifestations culturelles ;
- Favoriser l'interconnaissance des responsables de programmation, des artistes...

Chaque signataire de la Charte s'engagent à :

- poursuivre et accentuer leurs politiques culturelles ;
- soutenir et mobiliser les établissements et acteurs culturels pour qu'ils développent des initiatives s'inscrivant dans les objectifs de la charte ;
- mettre en commun les résultats, enseignements ou questions posées par ces démarches dans une instance permanente de travail et d'échanges collectifs, tout en préservant et valorisant l'identité culturelle et les initiatives déjà développées localement.

Dans le cadre de la Charte de Coopération Culturelle, Saint-Etienne Métropole a lancé un appel à projet pour deux spectacles de cirque proposés par le « festival des 7 collines » dans les communes de moins de 2 000 habitants du territoire ayant signées la Charte, pour l'accueil d'un spectacle de cirque.

Suite à cet appel à projet deux communes disposaient des caractéristiques techniques nécessaires au spectacle pressenti par le festival :

- 1- La commune de Cellieu qui accueillera un spectacle « l'Ironie d'un Saut » le samedi 25 juin à 19h au stade.

Ce projet est conduit en collaboration avec la commune.

- 2- La commune de La Terrasse-sur-Dorlay qui accueillera un spectacle « NAWAK » le samedi 16 juillet à 19h sur le terrain du city stade.

Ce rendez-vous se fera en collaboration avec le Parc Naturel Régional du Pilat, en lien avec la programmation des « rendez-vous de mon parc ».

Ces 2 manifestations sont ouvertes au public et gratuites.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 8 000 € au festival « les 7 collines », pour accompagner la mise en œuvre des spectacles dans les communes concernées.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le versement d'une subvention à hauteur de 8 000 €, au festival des 7 collines ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention permettant le traitement satisfaisant de ce dossier ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 du budget culture de l'exercice 2022.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU